



rapide d'Arcueil

10^e Mémorial Patrick Carrasco

Règlement Intérieur



Article 1 : PRÉAMBULE.

Un tournoi d'échecs est organisé par le club d'Arcueil le dimanche 11 juin 2023.

Le tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Etre licencié pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence B FFE peut être prise sur place) dans le club d'Arcueil.
- **Pour les appariements, le ÉLO pris en compte est le ÉLO FIDE rapide, à défaut le ÉLO FFE ou National.**
- Remarque : Les joueuses et joueurs licenciés, sont classés dans les dix catégories suivantes, en fonction de leur âge avant le 1er janvier de la saison

- Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ÉLO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge :
- 1199 : pour les seniors ; seniors plus (S50) ; vétérans (S65) ;
- 1199 les juniors U20 (nés en 03, 04) ;
- 1199 : cadets U18 ; minimes U16 (nés en 05 à 08) ;
- 999 : benjamins U14, pupilles U12 (nés en 09 à 12) ;
- 799: poussins U10 et petits poussins U08 (nés en 13 et +).

Au moment de la prise de licence il est possible de demander un ÉLO estimé inférieur ou égal au barème ci-dessus additionné de 200 points.

Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : DÉROULEMENT DU TOURNOI.

a) cadence :

9 rondes cadence 12 minutes et 3 secondes par joueur et par (demi-) coup.

b) Prise en compte pour le classement ÉLO et homologation du tournoi :

Prise en compte ÉLO rapide national : 2023/07

Prise en compte ÉLO FIDE : 2023/07

Homologué par FFE : N°58572

c) Lieu des rencontres :

Salle de jeu **Ecole Jean-Macé**,

1-2 rue Fernand Forest 94 110 Arcueil.

d) Accueil des participants :

Inscriptions sur place de 09h15 à 09h45.

Tout joueur se présentant pour l'inscription après l'affichage des appariements de la ronde une sera apparié pour la ronde deux avec 0 (zéro) point.

e) Règles du jeu :

Les règles du jeu sont celles de la FIDE adoptées au congrès de la FIDE qui s'est tenu en Inde, à Chennai (Madras), au mois d'août 2022 et mises en vigueur au premier janvier 2023. L'application des règles de l'annexe A4 relative aux règles d'échecs en parties rapides non supervisées est activée.

Un premier coup illégal achevé et constaté sera sanctionné par un ajout d'une minute à la pendule de l'adversaire.

Immédiatement après l'issue de la partie, le vainqueur (le joueur ayant les Blancs en cas de nulle) communique le résultat à la table d'enregistrement et **vérifie qu'il est correctement enregistré**. Les joueurs qui n'auraient pas donné leur résultat dans un délai suffisant se verront créditer d'un double 0.L'autre joueur remet les pièces en place.

Article 3 : APPARIEMENTS ET CLASSEMENT.

a) Mode :

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme fédéral PAPI v. 3.3.7).

b) Système :

Suisse Haley.

c) Classement :

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = 1/2, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est obtenu par le Buchholz, la performance ELO et ensuite le nombre de victoires.

d) Horaires :

Dimanche 11 juin 2023

Ronde 1 : 10 h 00 - 10 h 35 Ronde 2 : 10 h 45 - 11 h 15

Ronde 3 : 11 h 20 - 11 h 50 Ronde 4 : 12 h 00 - 12 h 30

Ronde 5 : 14 h 00 - 14 h 30 Ronde 6 : 14 h 35 - 15 h 05

Ronde 7 : 15 h 10 - 15 h 40 Ronde 8 : 15 h 45 - 16 h 15

Ronde 9 : 16 h 20 - 16 h 50

Remise des prix 17 h 00.

Les organisateurs de l'épreuve se réservent le droit de modifier les heures des rondes et leur nombre (si un évènement le justifie).

Article 4 : FORFAITS.

Un retard de plus de douze minutes entraîne de facto un forfait pour la ronde en cours.

Il est considéré qu'un joueur absent sans notification auprès de l'arbitre (à défaut auprès de la table de marque) a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi (sans justification avec argumentation admissible). Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la Direction juridique de la FFE.

Article 5 : LES PRIX ET RÉCOMPENSES.

Les prix du classement général, par tranche de catégorie, sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

- Prix du classement général,
- Coupe pour chaque vainqueur de catégorie.

NE POURRONT RECEVOIR UN PRIX QUE LES JOUEURS PRESENTS À LA REMISE DES PRIX .

L'arbitre



Article 6 : ARBITRAGE.

Arbitre :

Gwénolé GRALL

(Arbitre Fédéral Élite 1)

Thomas RAKOTOVAHINY

(Arbitre stagiaire)

Article 7 : SPECTATEURS & TÉLÉPHONE PORTABLE

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

L'organisateur : Olivier Zeller

Olivier Zeller

